



BULLETIN D'INFORMATION

défini par la **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE**

BI 2020-ULM-01 Révision 1

Hélices E-Props Excalibur 6 pales – désolidarisation des pales

1. MATÉRIELS CONCERNÉS

Le présent Bulletin d'Information (BI) concerne tous les ULM équipés d'une hélice E-Props Excalibur 6 pales.

2. INFORMATION

L'objet du présent bulletin est d'informer les propriétaires de plusieurs cas de désolidarisation partielle en vol d'une ou plusieurs pales d'hélices E-Props Excalibur 6 pales et de leur rappeler la publication du constructeur qui s'y rapporte.

Lors de ces cas rapportés à la DGAC et ayant conduit à un atterrissage d'urgence, les hélices étaient installées sur des ULM autogires de marque ELA Aviacion et Trixy Aviation et certaines avaient très peu d'heures de vol.

Les examens conduits par les experts techniques mandatés par la DGAC sur les hélices impliquées dans ces incidents n'ont pas permis d'identifier la cause de ces désolidarisations. En particulier, aucun défaut de fabrication des hélices ni faiblesse structurale n'a été constaté.

Considérant l'expérience en service globale des hélices Excalibur 6 (plusieurs centaines d'hélices ayant cumulé plusieurs dizaines de milliers d'heures de vol sans incidents), la cause la plus probable des désolidarisations est un non-respect des consignes de montage, serrage et contrôle publiées par le constructeur.

A la suite de l'édition originale de ce Bulletin d'information, plusieurs propriétaires d'autogires équipés d'hélices Excalibur-6 se sont mis en contact avec la société E-Props qui a pu constater des montages non-conformes.

E-props a publié le bulletin de service [HEP-BS-20-02F](#) qui décrit des exemples de mauvais montage et rappelle les consignes de montage, serrage et contrôle des hélices E-Props.

3. RÉFÉRENCE

Bulletin de service E-Props [HEP-BS-20-02F](#) du 21/01/2020

4. CONTACTS

Pour les questions concernant le contenu technique de ce BI, contacter : ulm@aviation-civile.gouv.fr